



FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT BOULES

Affiliée à la Fédération
Internationale de Boules



Copie à :
Chrono

adresse
63 rue Anatole France
69100 Villeurbanne

téléphone
04 78 52 22 22

internet
www.ffsb.fr

email daf@ffsboules.fr

numéro SIRET
779 825 744 00039

code NAF
9312 Z

Brigitte COCHARD

Vice-présidente de la F.F.S.B

Responsable de la Coordination sportive

à

Mmes, MM. les

- Membres du Comité Directeur
- Présidents des CBD, LBR et CS
- Arbitres nationaux
- Présidents des arbitres départementaux et régionaux (diffusion aux bons soins des Présidents de comité)

Réf : BC/XM/269

Objet : Licences 2026/2027

Villeurbanne, le 11 septembre 2026

Mesdames, Messieurs,

A compter du 15 septembre 2026, seules les licences au millésime 2026/2027 sont censées être acceptées sur les compétitions.

Toutefois, le Bureau exécutif a de nouveau décidé, pour le début de cette nouvelle saison sportive, d'un assouplissement dans le contrôle des licences 2026/2027 (absence de la nouvelle licence notamment) pour le week-end des 19 et 20 septembre et des 26 et 27 septembre uniquement.

Il est donc demandé aux arbitres et aux assesseurs de tolérer la présentation de la licence 2025-2026.

En revanche, ils devront vérifier scrupuleusement les fiches d'inscriptions aux diverses compétitions. Ces fiches devront comporter les noms des joueurs et être obligatoirement signées par le chef d'équipe, qui de ce fait attestera la composition réglementaire de son équipe.

S'agissant du visa médical, après la suppression de son obligation pour le traditionnel il y a 2 ans, l'obligation est également supprimée pour les clubs sportifs à compter de 2026/2027.

Seuls les jeunes restent soumis au questionnaire de santé pour la non-contre-indication à la pratique du Sport Boules et pour le sur classement. S'ils répondent négativement à toutes les questions, ils remettent l' « Attestation de santé pour les mineurs » à l'A.S. d'appartenance, s'ils répondent OUI à une ou plusieurs questions, il faut consulter un médecin et fournir un certificat médical toujours à l'A.S. d'appartenance.

Enfin, étant régulièrement interrogée sur ce point, je vous indique que la suppression de la rétrogradation en M4 des licenciés de plus de 75 ans catégorisés M3 a été

décidée par le Comité directeur pour application au 15 septembre 2026, ce qui signifie qu'elle impacte la catégorisation qui sera établie fin juin 2027.
Il est donc possible une dernière fois cette année de déclasser en M4 les licenciés de plus de 75 ans catégorisés M3.

En souhaitant à toutes et tous un bon début de saison, recevez, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes cordiales salutations.

Pour Brigitte COCHARD
La Secrétaire générale,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'M. Bielli', with a large, sweeping loop above the name.

Marie-Claire BIELLI